



EST-IL EFFICACE DE RACCORDER CERTAINS APPAREILS A L'EAU CHAUDE ? (ELEC 06)

Est-il efficace et économique de raccorder le lave-linge ou le lave-vaisselle directement aux canalisations d'eau chaude ?

1. INTRODUCTION

La production d'eau chaude via un chauffe-eau ou une chaudière fonctionnant au gaz ou au mazout est moins chère et meilleur pour l'environnement que le chauffage électrique de l'eau.

Il est donc toujours intéressant d'acheter un lave-vaisselle ou un lave-linge pourvu d'un raccordement à l'eau chaude, au lieu d'un appareil qui chauffe l'eau de lavage lui-même via une résistance électrique. Il est également possible de raccorder directement un appareil existant à l'eau chaude. C'est le cas pour le lave-vaisselle. Pour le lave-linge, une pièce intermédiaire est nécessaire (type Alfamix), qui assure le mélange eau chaude-eau froide en fonction du programme choisi. Attention, néanmoins, le raccordement eau chaude n'est intéressant que si l'arrivée d'eau chaude jusqu'à l'appareil est suffisamment rapide.

Pour plus d'informations, demandez conseil au vendeur ou à l'ABEA.

2. AVANTAGE ECONOMIQUE

Le prix d'un kWh électrique, en 2007, est d'environ 0,18 € (tarif normal) et de 0,11 € (tarif nuit bi-horaire), alors que le prix d'un kWh de gaz et de mazout est respectivement d'environ 0,05 € et 0,06 €. Chauffer l'eau à l'électricité est donc deux à trois fois plus cher que de la chauffer avec du gaz ou du mazout.

Exemples :

- **Pour le lave-vaisselle**

70 à 80% de la consommation électrique d'un lave-vaisselle sert à chauffer l'eau. En comptant cinq lavages par semaine et 48 semaines par an, pour un appareil d'une puissance de 1.200 W, l'économie en électricité est d'environ 200 kWh par an, soit une économie annuelle de 9 € (tarif nuit) à 27 € (tarif normal).

- **Pour le lave-linge**

En comptant trois lessives par semaine à 60°C et 48 semaines par an, pour un appareil d'une puissance de 3.000 W, l'économie en électricité est d'environ 115 kWh par an, soit une économie annuelle de 5 € (tarif nuit) à 15,5 € (tarif normal).

3. AVANTAGE ENVIRONNEMENTAL

L'avantage écologique d'une réduction de la consommation électrique est loin d'être négligeable, surtout quand on sait que 40% des Bruxellois sont équipés d'un lave-vaisselle et 70% d'une machine à laver.



En effet, le rendement moyen d'une centrale électrique en Belgique étant de 38% (55% dans les centrales TGV), il faut environ 3 kWh de combustible (nucléaire, gaz, fuel, charbon) pour produire 1 kWh électrique. Ce rendement médiocre fait de l'électricité une source d'énergie coûteuse, également pour l'environnement. L'électricité est donc à réserver aux applications telles que éclairage, audio, vidéo,...

4. PLUS D'INFOS

4.1. AUTRES FICHES

- Fiche « Tout savoir sur mes consommations d'énergie » (GEN_02).
- Fiche « Quelle est la consommation moyenne des électroménagers ? » (ELEC_05)

4.2. ACTEURS

Bruxelles Environnement - IBGE
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
Tél. : 02/ 775 75 75

L'ABEA, l'Agence bruxelloise de l'énergie
www.curbain.be
Tél. : 02/ 512 86 19